L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 MARS 1861.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans, MERCREDI, 20 MARS.

Voir la seconde page, pour :
Le Feuilleton,
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. F. Murphy à 10 heures, à l'encoignure des rues ... et Tchoupitoulas, le stock avarié de MM. Smith, Cooper & Stevens, à 11 heures et demie, dans la rue Tchoupitoulas, No 69, mais, farine et jambons.

Par le shérif à 11 heures A. M. sur les lieux, par ... Le fonds de magasin de B. Durand, situé à l'angle des rues Royale & St-Pierre, 2me District. 2o ... P. M. à l'encan sur les lieux rue des Remparts, entre Toulouse et St-Louis, 2me District—Ball, haugata meubles, &c.

Par ... Lesmont, Blanche & Co. 69 Chartres—Soieries ... mouchoirs batiste, marchandises sèches.

Dévouement et charité.

Les affaires publiques ne doivent pas nous faire perdre de vue ce qui se passe autour de nous ni nous absorber au point de nous rendre indifférens aux progrès qui s'accomplissent dans le sein de notre ville. L'esprit de charité a toujours dominé à la Nlle Orléans ; on ne trouve nulle part de population plus disposée à tendre une main secourable à l'indigence, à partager fraternellement avec le pauvre, à compatir aux souffrances honorables, à nourrir et à protéger l'orphelin, à retirer de la fange les êtres infortunés que la misère et l'abandon y ont précipités.

Nous avons ici des hospices et des asiles où sont recueillis les malheureux enfans que la mort a privés de leurs soutiens naturels, les vieillards infirmes, les veuves indigentes, tous ceux enfin à qui leur âge ou la maladie interdisent le travail. Pour compléter cette œuvre de charité, si admirable dans son ensemble et ses détails, et qu'a inspirée le pur esprit du christianisme, quelques femmes pieuses et dévouées ont fondé il y a deux ans une maison destinée à recevoir les personnes de leur sexe qui, tombées dans l'abîme du vice, désirent en sortir pour se purifier par le travail et la prière.

Pour entreprendre une semblable tâche, il faut une foi bien robuste et un sentiment bien vif des devoirs imposés par la religion, car ce qui éprouve la femme sans souillures pour celle qui a méconnu la plus noble des vertus de son sexe est un profond instinct de répulsion et une répugnance presque insurmontable.

La Maison du Bon Pasteur—tel est le nom de l'hospice créé en 1859 par quelques belles âmes vouées à Dieu et au devoir—a prospéré malgré les embarras qui l'ont assaillie à son berceau. Un nombre considérable de personnes, à qui leur fortune et leur position permettaient de seconder la généreuse entreprise, l'accueillirent d'abord avec froideur, la croyant impraticable et dictée par un zèle plus ardent qu'éclairé. L'épreuve de ces deux dernières années leur a prouvé qu'elles se trompaient et qu'il n'est pas de miracle qu'on ne puisse accomplir avec une foi vive et une inébranlable volonté.

L'institution est dirigée par des religieuses connues sous le nom de Sœurs du Bon Pasteur, qui se sont séparées du monde et vivent dans l'isolement le plus absolu, se vouant sans retour à leur sainte mission. Leur maison est ouverte à toutes les femmes malheureuses qui veulent sincèrement racheter leurs erreurs passées par une vie nouvelle et rentrer dans le sentier de la vertu pour n'en plus sortir. On n'interroge celles qui se présentent ni sur leur religion ni sur leur pays, on ne leur demande pas de recommandation ; il suffit qu'elles frappent à la porte de l'hospice pour y être admises, s'il y reste encore une place.

Ces pécheresses, en mettant le pied dans l'asile, subissent immédiatement l'influence du pieux calme qui les entoure et sont transportées. Ce sont les "Enfans de la maison"—elles ne sont désignées que sous ce nom. Toutes leurs heures sont aussitôt remplies par le travail, elles cousent, brodent, tricotent, blanchissent et repassent. La tâche de chacune est mesurée à ses forces. Celles qui n'ont jamais appris à travailler trouvent des maîtresses indulgentes qui les initient aux occupations de leur vie nouvelle et leur enseignent à faire du temps un emploi utile. Une partie de la journée est consacrée à l'instruction littéraire, morale et religieuse, et une autre au repos qui répare les forces et rassérène l'esprit.

Aucune pensionnaire n'est retenue malgré elle dans l'asile ; celles qui veulent se retirer peuvent le faire librement, mais seulement trois jours après avoir signifié leur intention à la directrice. Ce délai est encore une planche de salut offerte à la pécheresse qui faiblit ; elle a en effet le temps de réfléchir, de peser la valeur des sages conseils qui lui sont donnés, de méditer sur l'avenir ignominieux et misérable qui lui est réservé dans les repaires du vice et de l'infamie, de s'arrêter enfin sur le bord de l'abîme avant de s'y replonger pour y perdre à jamais son corps et son âme. La réflexion sauve et la précipitation tue. L'une inspire la prudence et la sagesse, l'autre, la témérité funeste et les partis désespérés. La pauvre femme qui quitterait l'asile dans un moment d'ennui ou de dépit, n'osera plus y rentrer, et, cédant à la honte ou à l'orgueil, consommerait sa ruine sans hésitation.

Les pensionnaires de la Maison du Bon Pasteur sont partagées en trois catégories, subdivisées en classes. Il y a une quatrième division qui comprend uniquement les jeunes femmes vertueuses et les orphelines qui viennent chercher un refuge provisoire dans l'asile. Quand une pensionnaire quitte la maison, on lui fournit les vêtements nécessaires, et, si elle en est digne, on lui remet un certificat d'honnêteté et de bonne conduite. On s'efforce aussi, pour lui épargner les humiliations qui découragent les âmes faibles et souvent les rejettent dans le vice, de lui trouver une place là où elle n'est pas connue.

Il y a aussi une institution renfermant trente-cinq femmes repenties et marchant avec courage et persévérance dans la voie de la régénération ; elle en compte aujourd'hui cinquante-sept, et elle en aurait cent si elle pouvait les loger. Malheureusement la maison est trop petite et elle est déjà trop encombrée. Si les sœurs n'étaient cloîtrées, elles se feraient un devoir d'aller à domicile solliciter la générosité des familles en faveur de leur œuvre éminemment chrétienne. La règle leur faisant un devoir de la claustration, elles ont adressé un appel à la presse pour seconder leurs efforts et elles demandent de secours que pour construire un édifice plus vaste que celui qu'elles occupent.

Une fois ce but atteint, l'asile saura suffire à ses besoins. Les femmes qu'il renferme travaillent toutes, les directrices sont en même d'acheter ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien de la communauté, sans recourir à la charité publique. Les pensionnaires travaillent et cousent pour le dehors. Qu'on leur apporte donc du travail, si l'on veut coopérer à une bonne œuvre ! Tout don, quelque modeste qu'il soit, sera reçu avec reconnaissance par les sœurs dont les efforts tendent maintenant à la construction d'un asile capable de contenir un nombre considérable de femmes repenties et qui leur permette conséquemment d'augmenter les bienfaits de leur pieuse fondation.

Cuirs des Etats-Unis.—La Douane de l'Union complait, avant la séparation de l'extrême Sud, dix huit cotres affectés à son service, elle n'en possède plus que quatorze, quatre de ces bâtiments—le Washington, le R. M. M'Lelland, le Lewis Cass et le Dodge—ayant été livrés aux Etats Confédérés.

Repas coûteux. A son passage à Albany le président Lincoln dut s'asseoir à un grand banquet que lui offrait l'Etat de New York. Le repas fut servi au Delaware House, et la carte s'éleva à $1,120. M. Lincoln a sans doute dîné ce jour-là comme il ne l'avait jamais encore fait, et s'il faut juger de l'appétit des convives par le chiffre de la dépense, il a été monstrueux.

M. Chase a eu en partage, dans le cabinet de M. Lincoln, le portefeuille du Trésor. Avant d'entrer en fonctions il ne voulait pas entendre parler de transaction avec les rebelles du Sud, et, ne faisant pour le satisfaire, rien moins que la prise du fort Sumter. Aujourd'hui il est beaucoup plus calme, et, s'il faut en croire les correspondances de Washington, il serait le plus ardent champion de l'évacuation. Tant il est vrai que l'exercice du pouvoir et la responsabilité qui y est attachée modifie profondément les vues et les opinions d'un homme !

Le porte-chapeau de M. Lincoln.—Nous trouvons l'anecdote suivante dans un journal de Cincinnati.

"Un des représentants de l'Ohio au congrès raconte un incident assez comique de l'inauguration de M. Lincoln.

"En approchant de la plateforme où il devait prêter serment, le Président elu retira son chapeau avant de prendre place sur le siège qui lui était assigné. Cet objet de toilette semblait un fardeau pour lui ; il ne savait qu'en faire. Ne sachant où le mettre, il le plaça brusquement par terre, près de lui. Mais, poussé par la foule des juges et des sénateurs qui encombraient la plateforme, M. Lincoln dut avancer de plusieurs pas, et par conséquent reprendre son chapeau pour l'emporter avec lui. De nouveau, le castor devint un embarras cruel pour le héros de la cérémonie, et quand M. Baker s'approcha de lui pour le présenter à l'assistance, il dut encore chercher le moyen de s'en débarrasser. Par bonheur, M. Douglas, qui avait suivi ce petit manège, et qui craignait quelque catastrophe pour l'infortuné couvre-chef, s'en empara galamment et le tint derrière son dos jusqu'après la lecture du discours d'inauguration. N'a-t-il pas été songer durant cette demi-heure aux vicissitudes par suite desquelles, au lieu d'être lui-même à prononcer l'adresse d'inauguration, il se trouvait le porte-chapeau de celui qui le faisait ?"

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Dernières nouvelles de Washington.

L'évacuation du fort Sumter.

M. Breckinridge et l'administration de M. Lincoln.

Washington, 19 mars—L'ordre pour l'évacuation du fort Sumter sera émis dans quelques jours. Les troupes seront probablement dirigées sur les casernes de Newport.

Hier, au Sénat, M. Breckinridge, du Kentucky, a dit qu'il interprétait la conduite et les actes de l'administration de M. Lincoln comme tendant à la guerre. A l'appui de son assertion, il a signalé le refus du président de reconnaître la Confédération du Sud et la composition de son cabinet. Quant à l'évacuation du fort Sumter, M. Breckinrige n'y voit qu'une nécessité militaire et nullement une concession pacifique.

NOMINATIONS.

Washington, 19 Mars—M. Charles Francis Adams a été nommé par le président ministre en Angleterre, M. Geo P. Marshall ministre en Sardaigne, M. James Watson Webb ministre en Turquie, et M. Wm L. Dayton, ministre en France. Cette dernière nomination est la seule qui ait encore été confirmée par le Sénat. M. W. D. Thayer a été nommé consul général en Egypte.

Sénateur de St-Louis.

St-Louis, 19 mars — Wm H. Johnson a été nommé sénateur du Missouri au Congrès des Etats Unis, en remplacement de M. Green.

Malles de la Nlle-Orléans pour l'Europe.

New York, 19 mars — Le steamer *Niagara*, qui partira demain de Boston pour Liverpool, emportera les malles de la Nouvelle Orléans du 13.

Nouvelles Financières.

New-York, 19 mars.—Le change sterling est de nouveau en baisse ; il est coté aujourd'hui à 107.

Le 6 pour cent de la Louisiane s'est vendu hier à 77 1/2.

Législature de la Louisiane.

Baton Rouge, 19 mars—A la Chambre, le bill relatif au paiement de $214 pour fournitures à la maison d'État a été adopté.

M. Gray a appelé le bill relatif aux secours à Benjamin Ray, entrepreneur du "Cothatta Shute" allouant près de $1,000. Rejeté.

Un message a été reçu du gouverneur annonçant qu'il a signé le bill transférant les troupes et les armes appartenant à l'Etat de la Louisiane, aux Etats confédérés. Aussi l'acte déclarant le *condo* un jeu de banque.

L'acte relatif à la création d'un fonds d'amélioration, à la Nouvelle Orléans, a été représenté et porté au rôle.

La motion relative à la reprise en considération du vote par lequel le bill de M. Adams, sur les capitaines, propriétaires ou ingénieurs de steamboats, a donné lieu à une longue discussion. Le vote a été néanmoins repris en considération.

Le Sénat a adopté le bill d'ajournement jeudi, *sine die*.

L'acte relatif aux secours à accorder aux officiers du bureau des travaux publics, en leur payant un dessalaire, a été adopté.

L'acte relatif à l'emploi de surveillants pour les résidences d'été a été adopté.

Le bill du Sénat, accordant certains pouvoirs au jury de police de la paroisse de Jefferson, rive droite, a été adopté par la Chambre.

L'acte relatif à la réparation de la toiture de la maison d'Etat a été adopté.

Le bill ayant l'effet d'empêcher que la propriété d'un militaire ne puisse être saisie par ses créanciers, pendant qu'il est en service actif, a été adopté.

Le bill de M. Begg, incorporant les bouchers et les conducteurs de chemins de fer, a été adopté.

Le bill relatif aux milices a été adopté comme il avait été amendé par le Sénat.

L'acte requérant le gouverneur de nommer un ingénieur pour remplacer le bureau des travaux publics, a été adopté avec les amendements du Sénat fixant son salaire à $2,000.

L. Bradley a présenté une résolution demandant que la Convention divise l'Etat en six districts congressionnels, les membres du Congrès devant être choisis parmi les membres de la Convention, et ainsi que le Congrès soit constitué en une assemblée législative perpétuelle. La résolution a été considérée comme insultante par quelques membres.

La Chambre s'est ajournée, après un substitut présenté par M. Robson.

Au Sénat, le bill enjoignant aux recorders de la Nouvelle Orléans de ne point abandonner les poursuites dans aucun cas de vagabondage, et de moralité suspecte, a été présenté. M. Drouet a vivement recommandé l'adoption du bill dans un discours très éloquent ; mais il a été rejeté. Le Sénat est encore en session.

Arrivée du gouverneur Roman à Washington.

Washington, 19 mars—L'ex gouverneur Roman, de la Louisiane, un des commissaires des Etats confédérés, est arrivé ici aujourd'hui. Il a été accueilli en ami par le président.

On dit que les troupes sous les ordres du major Anderson se rendront à Newport, Kentucky, après la reddition du fort Sumter.

M. George Orfutt, commis principal au bureau de l'Auditeur, a donné sa démission et est parti pour Montgomery.

New York, 19 mars—Un correspondant de Washington dit qu'on pense généralement que le Congrès sera bientôt convoqué en session extraordinaire.

La *Tribune* de ce matin dit que le département de la guerre a reçu une dépêche du major Anderson et de tous les officiers du fort, dans laquelle ils déclarent que le fort ne peut être renforcé par un nombre d'hommes moindre que 20,000.

Congrès des Etats-Unis.

Washington, 19 mars—Les résolutions de M. Douglas ont été présentées.

M. Clingman, de la Caroline du Nord, pense que la politique du gouvernement est à la guerre. Le silence des républicains indique. Il a d'ailleurs été informé que des troupes et des renforcements étaient dirigés vers le Sud, afin de s'emparer des forts dans la Caroline du Nord, dans la Virginie et ailleurs ; il considérait ces mesures comme des préparatifs de guerre.

M. Clark, (rép.) de New Hampshire, a dit que les républicains gardaient le silence parce que personne n'avait rien de plus que ce qui est exprimé dans le discours d'inauguration.

M. Hale, du New Hampshire, a dit qu'il ne savait pas ce que l'administration a l'intention de faire, mais qu'il pensait que le président avait du ingenieur, de la prudence, du courage pour rester calme au milieu de la tempête qui secoue le vaisseau de l'Etat. Il pensait d'ailleurs que le président prendrait l'avis de ses conseillers constitutionnels.

M. Chandler (rep.) du Michigan, en répondant à M. Breckenridge, a dit que l'histoire de Pharaon et de Moïse démontrait l'inévitable conflit. Il a ajouté que des millions d'électeurs avaient répudié les principes démocratiques de M. Breckenridge. Il pensait que si un serpent à sonnettes déployait sa bannière dans le Kentucky, il trouverait quelques hommes pour le soutenir dans cet Etat.

M. Summons (rep.) de Rhode Island, a présenté un substitut à la résolution de M. Douglas, disant qu'il n'était pas disposé à obliger les Etats sécessionnistes à rentrer dans l'Union, ajoutant que ces Etats seraient malades de leur essai avant l'espace d'un an.

M. Clingman—C'est ce que l'avenir nous apprendra.

M. Simmons—Le pays arrangerait tout cela en six mois si ce n'étaient les politiciens. Nous devons continuer à percevoir les revenus ou les Etats sécessionnistes seraient sans occupation. Il pense que le Président est aussi bon et aussi pacifique qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, et sans l'agitation qui a lieu ici et ailleurs, ils pourraient tous vaquer à leurs affaires journalières.

New York, 19 mars—Dans le cas du gouverneur Pickens contre la compagnie du "North steamship," pour la perte de bagage, un verdict a été rendu en faveur des défendeurs.

New York, 19 mars—Une dépêche de Washington annonce que R. W. Sanders a été nommé maître de poste à Memphis. On appréhende qu'une émeute n'ait lieu le jour où il prendra possession de son bureau.

Nouvelles de Californie.

Fort Kearney, 19 mars—Le pony express est passé ici aujourd'hui avec des dates de San Francisco du 6 courant.

La barque américaine *Fanny* a fait naufrage le 15 janvier, près de Hakodadi. Tout l'équipage a été sauvé.

Les affaires sont toujours lourdes à San Francisco. Le sucre en morceaux est un peu plus ferme. Le café a fermé à 15 1/2.

On pense qu'un homme nouveau sera choisi pour sénateur des Etats Unis.

Des nouvelles des mines de Nese Pere sont encore encourageantes. Les nouvelles des mines Smilkamen sont aussi favorables.

La barque anglaise *True Briton* avec un fret évalué $260,000, allant de Londres à Victoria, a été sérieusement endommagée aux environs du cap Horn.

Nouvelles de la rivière.

Louisville, 19 mars—L'Ohio baisse à ce point avec 8 pieds d'eau dans le canal.

Marché de New-York.

New York, 19 mars—Coton actif, pour toutes les qualités, légère augmentation. Ventes aujourd'hui 3,000 balles de 12 à 12 1/8 pour middling upland.

Convention de la Louisiane.

SÉANCE DU 19 MARS 1861.

La séance est ouverte à 10 heures. L'Hon Alex. Mouton occupe le fauteuil. Soixante seize membres répondent à l'appel.

M. Texada présente une Ordonnance importante au sujet de l'enregistrement des votants dans la Paroisse d'Orléans. Nous en donnerons un aperçu dès qu'elle sera imprimée.

Une résolution de M. Moore, nommant un comité de treize délégués qui devront partager l'Etat en six districts, en vue de l'élection de membres du Congrès conformément à la Constitution adoptée à Montgomery, est discutée.

M. Briscoe ne croit pas qu'il convienne de diviser l'Etat en Districts, avant que la Louisiane ait sanctionné le pacte fondamental.

M. Moore répond que la Convention l'adoptera bien certainement par les trois quarts des votes, sinon à l'unanimité. Le vénérable délégué de St Martin, semble reculer d'épouvante à l'idée que le pacte pourrait être rejeté. M. Briscoe se hâte de le tranquilliser là dessus.

M. Lawrence (de Plaquemines), prend aussi la parole, mais ne dit rien de nouveau.

La résolution de M. Moore est adoptée, et celle de M. Texada relativement au pouvoir à donner à la Législature de prolonger sa session de quinze jours est écartée.

M. Miles demande qu'il soit désigné un comité qui devra considérer la constitution de Montgomery et présenter, sous forme de rapport, le résultat de ses délibérations.

M. Butler propose que la Convention siège à huis clos, afin de s'occuper du pacte envoyé de Montgomery.

M. Lawrence demande qu'il soit lu—M. Herron croit qu'il est préférable de le discuter de suite—M. Lewis (de Claiborne) aime mieux qu'il soit mis à l'ordre du jour pour jeudi prochain, à midi—La motion de M. Herron est adoptée.—M. Butler insiste sur la séance secrète à laquelle il paraît tenir énormément, mais ses collègues s'obstinent à la lui refuser, et le nouveau pacte est mis sur le tapis.

M. Herron dit qu'après le vote de samedi dernier, il ne reste plus à la Convention qu'à le sanctionner.

M. Briscoe est prêt à ratifier la Constitution bien qu'il soit opposé à la clause qui défend le rétablissement de la traite des noirs. Les délégués n'auraient pas dû l'introduire dans le pacte.

M. De Blanc se prononce pour la Constitution. Il a voté contre l'Ordonnance de M. Cannon parce qu'il est convaincu que le pouvoir de la rejeter ou de ratifier le pacte fait partie du mandat dont sont revêtus les délégués. Le peuple n'est pas le maître des membres de la Convention, ceux-ci sont ses représentants, ses amis, mais non ses esclaves.

Il n'y a pas d'autre alternative, ajoute M. De Blanc, que d'accepter l'alliance qui nous est offerte ou nous courber sous le joug d'Abraham Lincoln.

M. Miles regrette la tournure qu'ont prise les choses. La Convention ne se hâte-elle pas trop d'adopter le nouveau pacte ? Pourquoi ne pas permettre qu'il soit discuté ? Cette ligne de conduite est d'autant plus à déplorer que la Constitution de Montgomery renferme des clauses dont la mise en vigueur aura indubitablement des suites fatales. "Je suis néanmoins forcé, continue le délégué d'Orléans, de ratifier le tout parce que je dois à mon Etat de ne pas rejeter la nouvelle Constitution, mais je désire que mes concitoyens sachent que les circonstances m'ont obligé à faire ce que je fais aujourd'hui." Nous ne voyons pas la nécessité de signaler les fatales imperfections mentionnées par M. Miles, car la majorité du peuple s'en inquiétera fort peu, la confiance dont il a honoré ceux qu'il a chargés de veiller sur ses intérêts n'ayant fait qu'augmenter depuis une semaine. Le délégué d'Orléans termine son discours par ces paroles : "Si vous permettez aux membres du cabinet de diriger la législation comme ils l'entendront, vous pourrez vous appeler des hommes libres, mais vous n'en serez en réalité que des esclaves."

Le langage de M. Miles arrête les conventionnels dans leur course échevelée ; l'effet qu'il produit est tel que M. Lewis (de Claiborne) trouve l'occasion d'entamer son sujet favori de la précipitation et que les conventionnels remettent la discussion à demain, (aujourd'hui) par un vote de 63 contre 35. Les voix se partagent ainsi :

Pour le renvoi—MM. Adams, Bermudez, Bienvenu, Bonford, Briscoe, Bush, Caldwell, Cannon, Cook, Connelly, Cottman, De Blanc, Duffel, Elgee, Estlin, Fuqua, Gladden, Garrett, Gaudet, Herren, Hodge, Hodges, Johnson, Kennedy, Kidd, Labatut, Lawrence, Lewis (de Claiborne) Lewis (de Bienville) Manning, Marks (de Caddo) Marks (d'Orléans) Martin (d'Assomption), Martin, (de Carroll) Magee, Miles, Michel, Moore, McCloskey, McCollam, Norton, Olivier, Perkins (d'Orléans) Peck, Pemberton, Pugh, Richardson, Roselius, Rozier, Slawson, Smart, Semmes, Sparrow, Sompeyrac, Scott (de Claiborne) Spocker, Smith, Tappan, Tabuferro, Taylor [de St Charles], Taylor (de St Landry) Texada, Tood, Towles, Walker, Williams (d'Est Baton Rouge), Williams (de Ste Helene) et York.

Contre le renvoi—MM. Anderson, Avegno, Barrow, Bonner, Burton, Butler, Conner [de Concordia] Conner [de St Tammany] Davidson, Dorsey, Dupré, Graves, Gray, Gill, Girard, Griffin, Hernandez, Hollingsworth, Meredith, Miller, McFarland, McNeely, O'Bryan, Perkins (de Madison) Pike, Provosty, Stewart, Scott (d'Est Feliciana) Talbot, Valentine, Warren, Williamson [de Caddo] Wilkinson, Wiltz.

M. Kidd présente une résolution qui fixe à samedi prochain, à midi, l'ajournement *sine die* de la Convention. Déposée momentanément sur le bureau.

L'Ordonnance qui abroge certaines ordonnances, et en modifie d'autres, est discutée, puis renvoyée à demain. Nous en donnerons plus tard une traduction.

L'ordre du jour appelle l'Ordonnance des Banques.

M. Elgee fait observer que quand la Convention s'est ajournée hier, il s'agissait du savoir si la première clause serait rejetée, ce qui équivaudrait au rejet du bill. L'appel nominal est demandé.

MM. Bermudez, Bienvenu, Bonner, Burton, Bush, Butler, Conner (de Concordia) Cottman, Davidson (de Sabine) De Blanc, Duffel, Dupré, Fuselier, Fuqua, Garrett, Gaudet, Gray, Gill, Girard, Griffin, Herron, La Blanc, Le Bourgeois, Lewis (d'Orleans) Marshall, Marrero, Martin (d'Assomption) Magee, Michel, McFarland, O'Bryan, Perkins (de Madison) Richardson, Smart, Swayze, Scott (d'Est-Feliciana) Semmes, Sparrow, Sompeyrac, Smith, Tabuferro, Taylor (de St Landry) Texada, Tucker, Valentine, Verret, Warren, Walker, Williams (de Ste-Helene) et Wiltz—56—votent pour l'affirmative.

MM. Adams Anderson, Avegno, Barrow, Bonford, Briscoe, Caldwell, Cannon, Clark, Connelly, Conner (de St-Tammany) Dorsey, Elgee, Estlin, Gladden, Graves, Hernandez, Hodge, Hodges, Hollingsworth Johnson, Kidd, Labatut, Lawrence, Lagoux, Lewis (de Bienville) Lewis (de Claiborne) Manning, Marks [de Caddo] Marks [d'Orléans] Martin [de Carroll] Moss, Miller, Moore, McCloskey, McCollam, McNeely, Norton, Olivier, Perkins [d'Orléans] Peck, Pemberton, Pike, Provosty, Roselius, Rozier, Slawson, Smith, Stocker, Scott (de Claiborne) Tappan, Talbot, Taylor [de St Charles] Towles, Wilkinson, York—56—votent dans la négative.

Le Président annonce que la clause est maintenue.

La séance est levée.

Incendie a Thibodeaux.—L'entrepôt de voitures de M. Michel Dué, à Thibodeauxville, a été réduit en cendres mardi dernier. Il y a eu, sur le magasin de ce dernier avait été renversé par un ouragan. Il perd trois mille piastres.

Bal d'Enfans.—Le professeur Vegas donne son troisième bal d'enfans demain, jeudi, à l'Odd Fellow's Hall. Nous le prions d'agréer nos remerciements pour la gracieuse invitation qu'il nous a adressée. Les bals d'enfans organisés par M. Vegas deviennent de plus en plus populaires. On sait gré à l'excellent professeur, des efforts qu'il fait pour satisfaire la vogue qu'il s'est attachée à sa classe de danse.

Théatre de l'Opéra.—*Bénéfice de M. Ruffier.—Les Amours du Diable.—Dernière représentation de Mlle Patti dans le Pardon de Ploermel.*

Jeudi prochain, l'excellent contrôleur du Théatre, M. Ruffier, fait appel à tous ses amis, c'est à dire à l'universalité des habitués de l'Opéra, à l'occasion de son bénéfice. Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge du bénéficiaire il est depuis longtemps trop avantageusement connu de toute la population pour que nous venions lui rappeler les titres qu'il possède à sa bienveillance. L'obligeance et la politesse de M. Ruffier lui ont valu l'estime de tous les habitués du théatre, qui se feront un devoir et un plaisir de lui en donner un éclatant témoignage jeudi soir.

Le directeur de l'Opéra, qui mieux que personne est en position d'apprécier la valeur des services de M. Ruffier comme chef de ses bureaux, lui a accordé la reprise d'un des plus charmants opéras du répertoire. On n'a pas oublié l'immense succès obtenu il y a quelques années par les *Amours du Diable*. Cet opéra sera joué jeudi soir par l'élite de la troupe.

La représentation de ce soir est l'avant dernière de Mlle Patti. Son bénéfice a lieu vendredi, et ce soir elle jouera *pour la dernière fois* le rôle de *Dinorah* dans le *Pardon de Ploermel* une des plus ravissantes créations. Que tous ceux qui ne connaissent pas encore cette charmante artiste se hâtent donc, car pareille occasion ne se représentera plus. Le nouvel opéra de Meyerbeer est admirablement interprété par l'orchestre et par les artistes de l'Opéra, et la musique de l'ouvrage est tout à fait digne de l'illustre auteur de *Robert* et des *Huguenots*.

Sutterly's News Depot.—M. Sutterly, propriétaire du *News Depot* au rez de chaussée de l'hôtel St-Charles, a eu l'obligeance de nous envoyer le *Herald* de New-York du 16, date que nous ne recevrons par la malle qu'aujourd'hui ou demain. Nous le prions d'agréer nos remerciements.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil municipal.—Le Conseil des Aldermen s'est réuni hier soir sous la présidence de M. Nixon. Une communication du contrôleur relative à la fourniture de viande pour la maison de travail a été déposée. Le board inférieur a annoncé qu'il avait adopté certaine proposition celle relative à l'entretien et à la réparation, pendant trois ans, des ponts de canaux.

Le budget de la ville a été adopté avec les amendements faits par le conseil inférieur, lesquels suppriment les allocations proposées pour l'amélioration du parc de la ville.

Le Conseil des Assistants-Aldermen s'est assemblé hier soir ; nous regrettons que le l'espace nous manquent pour rapporter les plus importantes délibérations qu'il ont prises.

Décrets de la Cour Suprême.—La Cour Suprême a rendu les décrets suivants :

H. B. Waites vs A. Bourg, shérif, et als.—Il est alloué à ses défendeurs.

Le Jury de Police d'Ascension vs Jno Manning.—Décret maintenu.

Jas A. Hudson et als vs Ant. A. Lefèvre et als.—Décret maintenu.

A. Ferrault vs E. Bazergue.—Décret maintenu.

Richard, Aldige & Co vs Knox & Pugh et als.—Décret renversé, nouvelle audition de cause.

Hugh McColl vs Simon Withouski—Décret maintenu.

Saml Stewart vs Thos B. Harper.—Décret maintenu.

Marcelin Laudry vs Théodore Blanchard, shérif.—Décret renversé.

Mme M. E. Boisseau vs R. C. Downs.—Décret maintenu.

L'Etat vs John Karn.—Décret maintenu.

Jas R. Holley vs Euclid Borland.—Décret maintenu.

Abat & Generes vs W. H. Harris.—Décret maintenu.

Chas W. Carter vs Saml Neill et sa femme.—Les défendeurs sont condamnés à payer la moitié des frais encourus dans les deux Cours.

Succession P. E. Schexnaydre. B. Saloy vs Mme veuve P. E. Schexnaydre.—Décret renversé, opposition écartée et ordre d'homologuer le tableau.

Cornelia A. Williams vs Chas G. McHalton.—Décret maintenu.

Joseph G. Logan demandant un mandamus.—Le rule est écarté.

Jas B. Johnson vs ses créanciers.—Décret amendé aux frais.

Mort.—Un prisonnier que la police avait ramassé ivre, lundi soir, et qui avait déclaré s'appeler Théodore, est mort, hier matin, dans une des cellules du poste.

Verdict, abus de liqueurs alcooliques. Théodore est né en Prusse ou demeure son frère, riche armateur.

Première Cour.—John Sullivan s'est reconnu coupable de larcin.

Le procureur de District n'a pas trouvé lieu de poursuivre Henry Fisher, accusé de larcin.

John Donohue a été déclaré coupable d'assaut.

Michael Ryan a été déclaré coupable de tentative de meurtre.

Ellen Lantry, s'est reconnue coupable d'assaut et batterie.

Recorder Blache.—Wm Brown et J. B. Pongeot ont été envoyés devant la Première Cour de District pour vol.

L'esclave Alvarez a été condamné à recevoir vingt-cinq coups de fouet pour avoir frappé un blanc.

Ed. King, accusé de vol d'habits, a été relâché, le plaignant ne s'étant point présenté en Cour.

John Lacroix, qu'un affidavit accusait d'avoir pris illégalement soixante pieds de bois dans le chantier d'Aff. Guérin, a été acquitté. Il n'y a pas eu de preuve contre lui.

Alex. Muller est accusé d'avoir insulté Ladislas Cedrowsky et sa femme.

Sarah Block s'est plainte d'avoir été assaillie par Levi Lévy.

Suicide.—M. Lafayette Guyot a raconté hier soir au bureau de police du Deuxième District qu'un homme inconnu avait sauté dans le fleuve au pied de la rue St-Louis. Le corps n'a pas été retrouvé.

Feu.—A minuit, un incendie s'est déclaré dans la chambre de derrière d'une triple maison en planches, à un étage No 102 et 104, rue d'Orléans, entre les rues Remparts et Bourgogne. Cette maison est la propriété de Mme Bernardi Laferraille qui l'habite avec Alas Mélanie, f. c. l. Elles ont sauvés à peu près la moitié de leur mobilier. La perte est estimée à $1000.

Enquête du Coroner.—Hier le Dr. Drew a fait le post-mortem examen du corps de Pat Kennedit. L'enquête a eu lieu hier soir ; un grand nombre de témoins ont été entendus et un verdict de meurtre a été rendu contre John Halloran.

Enfant tué.—A six heures hier soir Caroline Young âgée de trois ans et demie, fille de Fred Young a été instantanément tuée au coin des rues de la Nouvelle-Levée et du marché du Sud. Une roue de voiture très lourde, est passée sur son corps et lui a écrasé la tête. Le voiturier a été arrêté ; on s'accorde toutefois à dire qu'il n'y a rien de sa faute dans ce triste accident.

Arrestation de Contrefacteurs.—La police a arrêté et incarcéré, à Buffalo, N. Y., un nommé Andrews et ses complices qu'elle a surpris imitant les PILULES D'AYER. Cette arrestation a été opérée à la demande de MM. J. C. AYER & Co., (de Lowell, Mass.) qui ont fait preuve d'une énergie digne d'éloges en protégeant le public contre une imitation de leurs précieux médicaments.

La SALSEPAREILLE, le CHERRY PECTORAL et les PILLULES du DR. AYER sont devenus une nécessité pour la communauté. Aussi faut-il considérer comme une honte et une faute impardonnable le fait de les émettre et de vendre aux malades, un médicament dangereux. Nous espérons que les coupables recevront le châtiment qu'ils méritent et tout porte à croire que ce châtiment leur sera infligé.

(Police Gazette.)

LA FRANCE, ROME ET L'ITALIE.

Depuis quelques jours, dit le *Journal des Débats*, on annonçait une nouvelle brochure à laquelle on attribuait la même origine et la même importance qu'à la célèbre brochure *le Pape et le Congrès*. Cette nouvelle brochure qui vient de paraître est intitulée : *La France, Rome et l'Italie*. A la différence de celle qui a eu tant de retentissement l'année dernière, elle porte un nom d'auteur : elle est signée de M. le vicomte de La Guéronnière, conseiller d'Etat, directeur de l'imprimerie et de la librairie. Le but de cette brochure est d'exposer la politique suivie par le gouvernement français dans les affaires de Rome, et d'édifier à ce sujet l'opinion publique au moment où vont s'ouvrir les débats devant le Sénat et le Corps Législatif. M. de La Guéronnière aborde son sujet en expliquant, de la manière la plus nette, la tâche qu'il s'est proposé de remplir. Voici son début :

"Il y a eu ce moment en Europe une question qui domine toutes les autres, c'est l'Italie ; et il y a en Italie un intérêt qui résume son histoire comme sa destinée, c'est Rome. Revendiquée par l'Eglise et par la foi comme la garantie et la métropole de l'unité catholique, convoitée par la Péninsule comme la capitale de sa nationalité, Rome est restée le problème le plus considérable et le plus redoutable de notre temps.

"Grâce à Dieu la papauté spirituelle n'est pas en cause. Nous ne sommes plus au temps des hérésies, des schismes et des guerres de religion. Il est incontestable, au contraire, que la force d'expansion du catholicisme tend partout à s'accroître dans le monde qu'à se restreindre. En France, l'Eglise catholique, puissante et calme au milieu des cultes dissidens librement exercés, voit grandir son autorité morale sous la protection de nos lois et de nos mœurs. Au dehors, partout où notre influence civilisatrice pénètre, elle porte avec elle les germes de la foi. Derrière notre drapeau, c'est toujours la croix qui apparaît, et en donnant au Saint Père plus d'âmes qu'il ne pourra jamais perdre de sujets nous reculons tous les jours davantage les frontières du véritable empire, dont le siège est à Rome.

"Mais la puissance temporelle du Pape traverse en ce moment une crise dont nous ne devons ni amoindrir l'importance ni atténuer les périls. Question politique, elle touche aux plus grands intérêts des gouvernements et des peuples ; question religieuse, elle passionne les esprits, alarme les croyances et remue sincèrement, qu'il y a de plus vital et de plus profond dans l'humanité.

"A ce double point de vue, tout ce qui se rapporte à l'indépendance spirituelle du chef de l'Eglise revêt un caractère d'universalité qui s'impose à la diplomatie de toutes les nations, et surtout à celle de la France.

"Cette crise, quelles en sont les causes ? qui a amené ce fatal antagonisme entre la papauté et l'Italie ? qui a soulevé la défiance entre le Vatican et les Tuileries ? Si le Pape est isolé aujourd'hui, s'il est séparé du mouvement italien, dont il était le glorieux initiateur, s'il a perdu une partie de ses Etats, à qui la faute ? Est-ce à la politique française ? Cette politique a-t-elle manqué d'équité, de dévouement, de prévoyance, de patience, d'abnégation et de prévoyance ? Les fils aîné de l'Eglise a-t-il à s'accuser d'un défaut de sollicitude ou de fidélité ? Il faut enfin que les responsabilités se dessinent, et, pour cela, il faut que le bilan des faits, minutieusement dressé, chacun ait la part qui lui appartient. L'opinion publique, dans son équité qui juge sainement quand elle est bien éclairée, ne peut se dégager de l'aveuglement des passions que par la lumière de la vérité. C'est pour qu'elle ne s'égare pas que nous voulons aujourd'hui lui soumettre tous les éléments du procès, avec la conviction que le gouvernement du Pape au point où il en est aujourd'hui sont ceux dont les efforts toujours généreux et les conseils toujours dédaignés auraient pu le préserver et le consolider.

C'est la réponse à ces questions qui remplit toute la brochure ; elle contient, avec l'apologie du gouvernement français, une récrimination très vive et très sévère contre la cour de Rome. Après avoir exposé les divers incidens de ce grand procès qui se poursuit depuis dix ans de l'intervention, dans la question romaine, d'une armée française, l'auteur en fait ressortir les griefs qui en sont produits à l'occasion de la dernière guerre, l'auteur s'attache à les apprécier et à les caractériser dans un tableau plein de véhémence où l'on voit percer à chaque mot la tendance véritable et la pensée fondamentale de la brochure. C'est ce qui nous engage à mettre ce morceau tout entier sous les yeux de nos lecteurs :

"Dès le lendemain de l'expédition de Rome, conçue et exécutée, au risque de sa popularité, par le prince qui voulait se concilier l'Eglise et la liberté ; accord des deux cultes à Rome, ... pour organiser la défiance et la division ; ... pour intérieure sur le clergé, pour le séparer du pouvoir qu'il avait acclamé et dans lequel il voyait une protection puissante et populaire de ses droits ;—pression extérieure sur Rome, pour l'entraîner à une ingratitude envers la France et à une séparation morale avec le pouvoir national qui s'élevait de la démocratie régénérée et de l'exigence qu'aucun gouvernement ne pouvait accepter, et que repoussaient également nos traditions, nos mœurs, nos lois, l'exemple de nos plus grands rois et l'Eglise elle-même ;—exploitation perfide de la situation de l'Italie pour rejeter de plus en plus le Pape du côté de l'Autriche, afin de placer le cabinet des Tuileries dans cette alternative, impossible pour son honneur, de sacrifier le Saint Père à la révolution ou l'Italie à la cour de Rome ;—travail incessant pour rendre suspects tous les conseils de notre diplomatie avant la guerre, et, après la guerre, pour rendre stériles toutes les tentatives inspirées par notre dévouement ;—enfin, hostilité ardente, ne prenant plus la peine de se déguiser, attisant la haine, conseillant la violence, inspirant l'outrage, formant entre Rome et Paris comme une espèce de ligue internationale, capable de tout sacrifier à ses ressentiments politiques ou à ses passions religieuses, même l'Eglise, même la France, si la France et l'Eglise, immortelles de leur nature, n'étaient au-dessus de pareils desseins et de pareils complots !

"Tel est ce tableau couvert d'un voile si transparent que nous avons à peine besoin de l'écarter pour le rendre visible à tous les regards. Et maintenant il est facile d'apprécier le rôle qui appartient à chacun dans cette situation.

"Pour les passions dont nous venons de montrer le travail, souterrain d'abord, mais toujours actif, le Pape n'a été qu'un moyen et non un but ; elles se sont interposées entre lui et l'Empereur, pour séparer deux puissances dont l'union aurait anéanti leurs espérances ; elles l'ont trompé, elles l'ont exploité, et elles en ont fait l'enjeu de leurs ressentiments et de leurs ambitions.

"En présence de cette intrigue, le gouvernement français est resté invariable dans ses sentiments et inflexible dans son attitude. En voyant ses ennemis naturels et systématiques cerner le Vatican et s'y introduire avec leurs mauvais conseils, il ne s'est pas cru affranchi, même par l'ingratitude, de la protection qu'il devait au Saint-Père ; fils respectueux, sa piété filiale a étouffé les mouvemens les plus légitimes de sa susceptibilité. Il a continué ses bons offices et ses services désintéressés. Il a épuisé toutes les combinaisons de salut, sans se lasser ni se décourager des refus obstinés que la cour de Rome opposait à ses conseils. Il a fermé l'oreille aux injustices et aux injures qui partaient de l'entourage du Pape, au milieu de ces prélats ennemis de la France, au dessus d'eux, il y avait le père commun des fidèles, et notre honneur était attaché au devoir que nous remplissions en veillant sur sa sécurité.

"Quant à la cour de Rome, elle peut voir aujourd'hui où l'ont conduite les funestes influences qu'elle a préférées aux inspirations de l'Empereur. Isolée en Italie, abandonnée par l'Autriche, blâmée par l'Europe, privée des provinces qu'elle pouvait conserver sous notre garantie, réduite à un lambeau de territoire qu'elle perdrait demain s'il n'était couvert par la protection de nos armes, elle voit successivement lui échapper toutes les ressources sur lesquelles elle avait compté. Elle croyait la domination de l'Autriche dans la Péninsule inébranlable, et en moins de deux mois de guerre l'occupation autrichienne était rejetée de l'autre côté du Mincio. Elle avait cherché des alliés en Italie, parmi les princes ... peuples, et ces princes sont en exil. Elle avait formé une armée à grands frais, et, sauf les Français, vaillamment tous les drapeaux, tous ses soldats se sont enfuis avant d'être vaincus. Elle a fait appel à l'agitation des consciences, et cette voix qui remuait encore le monde si elle s'élevait de la chaire de Saint Pierre pour défendre un dogme ou une vérité divine, n'a trouvé que l'indifférence. Voilà ce qu'ont fait de l'autorité pontificale les influences fatales qui ont malheureusement réussi à lui rendre la France suspecte et l'Italie odieuse."

Ici l'auteur arrive à sa conclusion, et il s'exprime en ces termes :

"Le mal est-il donc irréparable ? Nous ne le pensons pas. On peut juger aujourd'hui, à Rome comme en France, que la question d'Italie n'est pas un accident, ainsi qu'on le croyait avant et depuis la guerre. L'Italie est un grand intérêt de civilisation et d'ordre européen. Elle ne trouvait sa place que dans l'histoire ; elle la conquise désormais dans la politique active et dans la diplomatie des nations. Elle a fait plus encore, et l'on peut dire que l'avènement de sa nationalité sur la carte d'Europe en a déjà modifié la situation générale. L'Angleterre, qui déclarait encore, il y a deux ans, les traités de 1815 inviolables, en est venue elle-même à favoriser une des plus graves atteintes qui aient pu être portées au système européen qui avait été organisé contre la France. La Russie, depuis qu'elle a loyalement renoncé à son protectorat exclusif sur l'Allemagne et à sa domination sur l'Orient, n'emploie sa légitime influence qu'à prévenir les conflits ; sagement progressive dans ses institutions, elle s'est montrée partout juste et conciliante dans ses rapports internationaux. La Prusse, répudiant de vaines alarmes et de téméraires menaces, vient, par un vote récent, de replacer sa politique dans une voie conforme à son rôle historique et à ses intérêts les plus incontestables. L'Autriche essaie de se relever de ses défaites par des réformes, et, avec une réserve dont il faut lui tenir compte, elle limite son droit d'intervention à celui de sa défense. L'Espagne sort des orages, et la liberté, qui se règle et se modère, lui rend les élans de son antique gloire. L'Italie a contribué pour une large part à ce grand mouvement libéral en Europe qui, en détruisant les germes de conflits, consolide toutes les espérances de paix et de progrès.

"Mais si l'Italie est affranchie,—elle n'est pas constituée, et l'obstacle à son organisation, c'est Rome. Tant que durera le funeste antagonisme que l'on a créé entre des forces dont l'union répond à tant d'intérêts, l'Italie et la papauté temporelle ne trouveront pas les conditions de leur équilibre.—Qu'elles s'unissent, et de cette alliance sortira leur grandeur commune.

"Il est aussi difficile de concevoir l'Italie sans le Pape, que le Pape sans l'Italie. Ils sont liés l'un à l'autre par la tradition, par l'histoire, par le respect universel de toutes les nations catholiques envers le chef de l'Eglise. Quand l'Empereur s'est engagé contre l'Autriche, il était dans ses desseins de rétablir ce lien précieux. Le jour où cette grande pensée s'accomplira, nous verrons la papauté reprendre dans la société moderne une autorité aussi haute que son origine et sa mission. Nous verrons l'Italie ajouter à la force politique de son indépendance la force morale de cette situation tout exceptionnelle, qui fait d'elle la patrie de la souveraineté spirituelle dont l'empire s'étend jusqu'aux extrémités du monde.

"En attendant, et malgré tout ce qui s'est passé, malgré tant de refus opposés à l'intervention généreuse de la France, malgré tant d'injustices qui n'ont pu lasser son dévouement, l'Empereur, nous en sommes convaincu, laissera son épée à Rome pour protéger la sécurité du Saint Père. Fidèle à son double devoir de souverain élu par la volonté nationale et de fils aîné de l'Eglise, il ne peut sacrifier l'Italie à la cour de Rome ni livrer la papauté à la révolution. Impassible comme la conscience et le droit d'un grand peuple, il attendra avec patience l'heure prochaine où le gouvernement pontifical, enfin désabusé des dangereux alliés qui lui ont imposé leur appui, saura distinguer entre ceux qui ont tout fait pour le perdre et ceux qui ont tout fait pour le sauver."

Comme on le voit, la conclusion de l'auteur n'est pas formellement exprimée ; mais elle est assez clairement indiquée pour être comprise et remarquée comme elle doit l'être. Puisque la question italienne, selon les expressions de M. de La Guéronnière, "n'est pas un accident," puisque "l'Italie est un grand intérêt de civilisation et d'ordre européen," l'intérêt de l'Europe est que la question soit réglée, que l'Italie soit pacifiée et organisée. Or, selon M. de La Guéronnière, l'obstacle qui s'oppose au règlement de la question italienne, à l'organisation de l'Italie, c'est Rome. C'est donc à la cour de Rome que M. de La Guéronnière s'adresse pour lever cet obstacle, en le pressant de s'entendre, de s'unir, de s'allier avec l'Italie, c'est à dire avec le Piémont. Mais quelles sont les conditions de cet arrangement, de cette alliance que M. de La Guéronnière demande au gouvernement pontifical de conclure avec le gouvernement piémontais ? Dans le cas où cet arrangement échouerait par le refus du gouvernement pontifical, quelles en seraient les conséquences ? Quel parti prendra le gouvernement français ? Sur le premier point, la brochure ne fournit aucune indication ; sur le second point, qui doit naturellement soulever le plus de commentaires, il nous suffira de constater la déclaration formelle qui termine la brochure. "En attendant, dit M. de La Guéronnière, l'Empereur, nous en sommes convaincu, laissera son épée à Rome pour protéger la sécurité du Saint Père.—Fidèle à son double devoir de souverain élu par la volonté nationale et de fils aîné de l'Eglise, il ne peut sacrifier l'Italie à la cour de Rome ni livrer la papauté à la révolution."

La brochure de M. de La Guéronnière a produit en Angleterre la même sensation qu'en France. Les principaux organes de la presse anglaise en font l'objet de leurs commentaires. Le *Times*, dans un article assez vif, en constate que cette brochure manque d'une conclusion claire et précise, s'attache à mettre en relief l'intention qui, selon lui, ressort implicitement des faits exposés par l'auteur. A ce point de vue, il n'hésite pas à dire que l'abandon définitif et complet de Rome et du territoire qui reste soumis au pape est la conséquence logique et forcée de la politique tracée dans la brochure. Le *Daily News* se prononce dans le même sens. Le *Morning Post* explique naturellement avec plus de réserve, l'article qu'il publie à ce sujet n'est qu'une analyse et une paraphrase assez favorable de la brochure.

NOUVELLES DIVERSES.

—On lit dans la *Nazione* du 16 février :

"L'occupation française n'est plus compatible aujourd'hui, avec la véritable dignité de la France. Nous ne voulons pas apprendre à notre illustre alliée ce qui convient ou ce qui ne convient pas à la France, mais il est des cas où l'éclat de l'évidence permet à tous de proférer leur jugement. Quel est à Rome le rôle de ces nobles troupes qui combattirent en Crimée pour la cause de l'équilibre européen, en Italie pour celle de la nationalité, en Chine pour celle de la civilisation, et qui aujourd'hui sont en Syrie les défenseurs de l'humanité contre le fanatisme musulman ? Nous avons foi dans la haute intelligence de notre alliée et dans les dispositions bienveillantes dont il a donné tant de preuves à l'Italie. Les Italiens désirent, autant que lui et la catholique France, que la question romaine soit résolue de manière à concilier le droit national avec les justes égards dus à la majesté de l'Eglise et avec les intérêts bien entendus de la religion. Mais pour mettre fin à cette triste querelle, il faut d'abord enlever le plus grand obstacle, l'occupation militaire. Différer davantage la remise, c'est aggraver le mal et l'envenimer."

—Nous lisons dans une correspondance parisienne :

"La question religieuse paraît plus que jamais préoccuper en France. On annonce une brochure de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, intitulée : *Réponse à M. de la Guéronnière*. Ce n'est pas tout : l'archevêque de Tours, les évêques d'Arras et de Poitiers, dans leurs lettres pastorales, doivent également prendre à partie, pour sa nouvelle publication, l'auteur du *Pape et le Congrès*, et fort probablement que le *Moniteur*, qui ne tient pas dans la réplique la modération qui est difficile de se contenir, lui dira le plaidoyer officiel. Il est à supposer que cette attitude, tant soit peu agressive peut être du gouvernement pontifical provoquera de nouvelles représailles de la part des écrivains qui soutiennent la politique du gouvernement impérial dans la question romaine, et l'on comprend la dépêche de M. Pagnerre, ... à changer en rupture complète la situation déjà si tendue des Tuileries et du Vatican.

"L'*Ami de la Religion* dément la nouvelle d'une démarche qui aurait été tentée par les cardinaux pieux du diocèse de Paris auprès du cardinal-archevêque pour l'engager à se démettre d'une partie de ses fonctions, mais il ne dément pas—du moins que je sache—le but d'une pression qui ne semble nous exercée par la cour de Rome sur le cardinal Morlot. Je n'inventerai pas sur ce détail, si ce n'était une preuve de plus des dispositions du Saint Père, et si cet ensemble d'indices ne donnait complètement raison à tout ce que l'on a dit de l'impossibilité d'une entente entre le gouvernement pontifical et la cour des Tuileries."

—On lit dans *la Patrie* :

"Un grand nombre de journaux italiens et anglais s'occupent de la brochure de M. de La Guéronnière et en tirent cette induction que la politique française tend à abandonner le pouvoir temporel du Pape et à retirer de Rome nos troupes qui protègent le Saint Père.

"Il nous paraît utile de déclarer de nouveau que ces interprétations, qui semblent être le résultat d'une sorte de mot d'ordre, sont absolument erronées. La politique du gouvernement français telle qu'elle résulte de tous les actes, de tous les documents, est évidemment contraire aux espérances que certains journaux propagent si bruyamment, et quant à la brochure de M. de La Guéronnière, dont on s'efforce de dénaturer l'esprit, sa conclusion est aussi nettement déterminée que possible dans le passage suivant :

"Tant que durera le funeste antagonisme que l'on a créé entre des forces dont l'union répond à tant d'intérêts, l'Italie et la *Papauté temporelle* ne trouveront pas les conditions de leur équilibre. Qu'elles s'unissent, et de cette alliance sortira leur grandeur commune."

"Nous avons la conviction que jusqu'à ce que les puissances catholiques aient réussi à trouver une combinaison pour opérer ce rapprochement, la France ne se croira pas affranchie du devoir de protection qu'elle remplit à Rome auprès du Saint Père."

—Nous détachons d'une lettre écrite de Rome le 16, à la *Gazette du Midi*, quelques passages curieux à citer. Les voici :

"On s'étonne que le pape juge aujourd'hui de la situation présente mieux qu'aucune autre personne, rien cependant de moins étonnant. A mesure que les ressources humaines s'épuisent et font défaut autour de lui, la lumière divine dont il est éclairé apparaît davantage, et jette un plus vif éclat. Dans son discours aux prédicateurs du carême, on a surtout été frappé des paroles suivantes : "Depuis deux nuits, toute la vérité m'est connue. Je sais qu'à cause des scandales qui remplissent le sanctuaire [ici Sa Sainteté entra dans d'épouvantables détails], la colère de Dieu va fondre sur nous.

"Ceux qui ont soif du sang des prêtres vont pouvoir s'en désaltérer. Il y aura des crimes nouveaux. Cette pierre sur laquelle je suis assis, ils se ruèront contre elle, pensant pouvoir la détruire ; mais après qu'ils l'auront nettoyée de ses scories, c'est elle qui les écrasera." Vous voyez que, déjà autour de nous, tout prend un aspect solennel et prophétique et parfaitement en rapport avec la gravité des lieux, des temps et des circonstances."

—L'extrait suivant d'une correspondance de Mola di Gaete contient de curieux détails sur le système de canons Cavalli. "J'ai eu occasion d'assister à cinq ou six décharges des canons Cavalli dont il est arrivé déjà plus d'une douzaine. Ils se chargent par derrière ; ils sont élégants bien que très-gros. La décharge en est telle, que les officiers, tout habitués qu'ils sont au bruit du canon, sont contraints de se boucher les oreilles, pour en supporter les effets.

"Le boulet, qui a la forme d'une bouteille de bière et qui est si gros qu'il faut deux soldats pour le porter, s'introduit dans le canon à coups de masse ; il en sort en poussant un sifflement terrible, et en traçant une courbe d'environ un quart de cercle. L'effet dépasse tout ce qu'on pourrait dire, puisque, après avoir parcouru six mille mètres, le boulet conserve toute sa force et fait mille ravages.

"Je suis très satisfait d'avoir assisté à la charge de l'énorme pièce de 80, qui ressemble à une fournaise, et dont la célébrité est déjà européenne."

—Je vous avais parlé récemment, dit une correspondance parisienne, d'un canon d'un nouveau modèle en acier fondu, dont la puissance dépasserait celle de tous les engins de guerre connus jusqu'à ce jour ; c'est tout au plus si je crois pouvoir reproduire ce qui se dit à ce sujet, tant l'assertion paraît exagérée. On assure que le projectile porterait à douze mille mètres et traverserait même les cuirasses de frégate les plus solides. Quoi qu'il en soit, les expériences devront avoir lieu dans un bref délai à Lorient.

—On écrit de Francfort, le 19 :

"Encore une victime des maisons de jeux ! Avant-hier, une dame anglaise qui résidait depuis assez longtemps déjà à Hombourg, quitta la salle de jeux, où elle venait de perdre presque toute sa fortune, se rendit à Kirdoff, endroit situé à une demi-lieue de Hombourg, monta à la tour de la nouvelle église, s'avança sur la balustrade, s'attacha les pieds avec un ruban de soie, puis se précipita dans le vide !.. L'infortunée, relevée dans un état horrible, respirait encore ; elle a été transportée à l'hôpital de Hombourg.

—Il paraît que c'était dans la lettre de l'Impératrice adressée à la jeune reine de Naples que se trouvait l'offre faite, au nom du gouvernement impérial, de l'hospitalité du château de Pau. On sait que François II ne l'a pas acceptée.

—Un habitant du hameau de la Sambre à Marchienne au-Pont nourrissait depuis dix mois un femelle de lapin dans sa garenne, et elle y avait vécu, depuis son arrivée, dans le célibat le plus absolu. Au moins son propriétaire le croyait, et il avait tout lieu de le croire, puisqu'elle ne lui avait donné aucun compagnon. Aussi sa surprise fut très grande quand ces jours derniers, en ouvrant la garenne, il vit la mère accourir prendre sa nourriture, escortée de cinq jeunes ! Mais ces jeunes lapins avaient quelque chose d'étrange, ils les prit l'un après l'autre dans sa main, et il observa qu'ils avaient tous la queue et les pattes d'un rat. Ces phénomènes sont encore vivants, et continuent d'être l'objet de la curiosité publique au hameau de la Sambre.

AGENT DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, de Donaldsonville, est chargé de l'agence de l'*Abeille* dans les paroisses St-Charles et St. Jean-Baptiste et St-Jacques. Les bureaux de poste de Donaldsonville et de Tureau, dans la paroisse Ascension, et ceux de Crane's Forge, de Paincourville, de Church et de Napoléonville, dans la paroisse Assomption, sont également compris dans son ressort.

Nous prions nos abonnés, dans les localités ci-dessus mentionnées, de vouloir bien payer le montant de leur abonnement entre les mains de M. Just Comes.

MM. J. D. LEBLANC & Cie, de Thibodeauxville, sont les agents de l'*Abeille* dans le ressort comprenant les bureaux de poste d'Albemarle et Star, paroisse Assomption, toute la paroisse de Lafourche intérieure, y compris Thibodeaux et Raceland, et la paroisse Terrebone, moins le bureau de poste d'Alligator.

Les sous-agences établies par feu M. de Laneuville, dans différentes paroisses de l'Etat, sont abolies, et nos abonnés sont invités à ne payer qu'entre les mains des personnes que nous constituons nos agents et dont nous publierons bientôt une liste complète.

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA VIE nous sont souvent difficiles à supporter à cause de maladies dont on peut se guérir aisément si l'on s'y prend à temps. Les affections de foie, de l'estomac et des organes de la digestion sont les plus fréquentes. Elles irritent les nerfs du malade, et ceux qui l'entourent se voient forcés d'endurer sa mauvaise humeur. C'est alors qu'il lui faut avoir recours à l'Amer de Hostetter qui non-seulement fortifie le système, mais encore est un excellent remède pour la diarrhée, la dysenterie et la maladie de foie. L'Amer est en outre d'un goût agréable.
A vendre par tous les pharmaciens.
20 mars—6 f v et camp

Le plus grand remède externe du siècle

Se nomme le "Liniment Infaillible de Sweet." Des personnes qui souffraient de rhumatismes depuis nombre d'années lui ont dû leur guérison en quelques semaines. C'est une excellente préparation pour les lésions internes.
Le liniment est préparé par le Dr Stephen Sweet, habitant du Connecticut et, depuis vingt ans, n'a rien à craindre de la rivalité. Toutes les familles devraient en avoir. Faites-en l'essai.
A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Seuls agents pour le Sud.
18 mars—20 et 22 Rue de Chartres, Nos 21 et 151

Encore des guérisons merveilleuses.

Des guérisons merveilleuses sont opérées journellement par le sirop de MURES SAUVAGES ET DE GOUDRON, DU Dr DAVIS. On n'en saurait dire autant d'un autre remède quelconque. Le sirop de Davis n'est composé que de végétaux et l'on peut s'en servir en toute sûreté. L'expérience en a déjà démontré la supériorité pour les affections pulmonaires, les toux opiniâtres, les rhumes, les douleurs au côté et à l'estomac, &c. Sa grande célébrité et une demande qui ne fait qu'augmenter dispensent d'en dire davantage.
Prix $1 la bouteille ou six bouteilles pour $5.
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co., Agence générale.
18 mars—20 et 22 Rue de Chartres Nos 21 et 151

LE REMÈDE INFAILLIBLE

L'Injection détergente du Dr VAN ZANDT, le seul remède infaillible pour la gonorrhée, les fleurs blanches &c. &c. Cette préparation ... a fait sa réputation ... Tous ces médicaments se vendent ...
A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co. Seuls propriétaires.
18 mars—20 22 Nos 21 et 151 rue de Chartres

Un mot à ceux qui ne sont pas sages.

Vous êtes que des suites de dissipation ... *L'Elixir de Wright* ... A vendre à la Nlle Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co. Seuls propriétaires.
18 mars—20 22 Rue de Chartres Nos 21 et 151

Apprenez l'Anglais !
APPRENEZ L'ESPAGNOL !

Chez le Professeur BRETTE,

... LE LOMBARD, Surintendant. Nouvelle-Orléans, 12 mars 1861

D. F. Murphy, encanteur, appelle l'attention du public sur la vente ... aura lieu ... magasin de MM. Smith, Cooper et Stevens.

AVIS.

L'INTÉRÊT de M. ANTONIO COSTA dans notre maison cesse à partir d'aujourd'hui. P. FRATS & CO. Nlle Orléans, 9 mars 1861. 20 mars—1m

CHIEN TROUVÉ.

Un chien ... rue Craps, No. ...

UN Français désire trouver une place comme domestique dans une famille ... S'adresser, par lettre à ce bureau, à H. P. 20mars—2t

MAISON MEUBLÉE A LOUER, RUE ESPLANADE

La belle maison à ... S'adresser à W. F. Chapman ... 20 mars—3t

DIVERS en magasin.
110 barriques vin rouge Chateau Latour,
... barriques vin rouge St-Julien, ...
... caisses vin rouge Chateau Latour,
... Chateau St Julien,
... Cassé Medoc,
... St Estèphe,
... St Emilion,
... St Julien 1/2 bouteilles
150 caisses vin blanc Haut Sauterne,
115 caisses absinthe Ed. Pernod,
... liqueurs Chevrier Fils,
... crème de cacao à la vanille,
... punch au rhum,
500 paniers bouteilles vides à vin rouge.
A vendre par X. LAMBERT, 20 mars— rue des Magasins, No 57

EN Douane,
20 tonneaux eau-de-vie Rochelle, 4me preuve,
... pipes cognac, Ch. Jaulin, Ch. Jobit & Co.
... vieux cognac, J. Carle
A vendre par X. LAMBERT, 20 mars— rue des Magasins, No 57

MIEL de la Havane, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane 20mars 57, entre Chartres et Vieille Levée.

CONFITURES de la Havane—20 caisses de pâte et de gelée de goyave, en débarquement du steamship Habana et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane 20mars No 57, entre Chartres et Vieille Levée.

TABAC de la Havane—40 balles en débarquement de la Habana et à vendre par TROISGROS, rue de la Douane, 20mars No 57, entre Chartres et Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—79 caisses sucre extra, en débarquement de la Habana et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, 20mars No 57, entre Chartres et Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—61 000 Londres et Rieveras, des marques du Globo et Intimidad, en débarquement de la Habana et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, 20mars No 57, entre Chartres et Vieille Levée.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 1er mars 1861.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues du 1er mars 1860 au 28 février 1861		$611,950 70
Montant des risques non-expirés le 1er mars 1860		87,578 00
		$699,528 70
SAVOIR :		
Primes sur les risques d'incendie	$291,756 81	
Primes sur les risques des mers	214,840 04	
Primes sur les risques des rivières	192,931 85	
		$699,528 70
Primes à déduire sur les risques non expirés	$90,477 00	
Primes remboursées	10,515 80	
		100,992 80
Montant des primes de l'année expirée le 28 février 1861		$598,535 90
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$122,284 89	
Sur les risques des mers	158,002 61	
Sur les risques des rivières	72,111 86	
	$352,399 16	
Réassurances, dépenses, intérêt au moins, escompte, etc.	32,377 00	
		$384,776 16
Bénéfice net de l'année expirée le 28 février 1861		$213,759 74
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Hypothèques sur des biens fonciers valant le double du montant prêté	$127,073 33	
Actions de Banque, coût	48,330 00	
Bons de la ville et autres bons	89,650 00	
Prêts garantis par des actions et des bons	169,180 00	
Effets à courte échéance, pour primes	205,241 84	
Primes en voie de perception	32,457 81	
Scrip d'assurance, etc	46,281 50	
Encaisse	148,149 00	
Total de l'actif		$866,420 98

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 18 mars 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Charles Briggs, président, et H. P. Janvier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Louisiane, à la Nlle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

CHARLES BRIGGS, président,
H. P. JANVIER, secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 18 mars 1861.
D. F. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un intérêt de SIX pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième lundi de mai prochain et de payer, à partir de la dite date, le scrip émis en 1859. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de scrip de cinquante pour cent sur les primes de l'année expirée le 28 février 1861. Des certificats seront émis à cet effet à partir du 1er juin 1861.

CHARLES BRIGGS, président,
A. CARRIERE, vice-président,
H. P. JANVIER, secrétaire.

—DIRECTEURS :—

A. Carrière, John Thornhill,
R. Brugier, John Fox,
Mason Pilcher, C. Fassy,
O. A. Fosdick, W. A. Violett,
Richard Nixon, A. Costa,
Thomas Byrne, A. R. Montgomery,
R. Nugent, N. M. Benachi,
E. H. Pomroy, P. W. Kirchhoff,
J. L. Macaulay, Wm. Prehn,
J. S. Wallis, J. Cramer,
A. Lecourt, Wm. Lorentzen,
G. Lafitte, Léon Queyrouze,
Wm. Urquhart, A. P. Noblom,
Henry Rodewald, A. J. Rugely,
W. C. Watts, G. W. Dunbar,
J. Avet, Albert Cammack,
P. C. Oglesby. 20 mars

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No 107 rue Royale, vis-à-vis l'Hotel St. Louis.

LES DENTS sont indispensables à l'homme ; sans elles, plus de beauté, plus de voix séduisantes, plus de santé. La perte des dents produit l'affaissement des lèvres, les mâchoires se rencontrent et impriment sur le visage d'une personne à la fleur de l'âge le cachet de la vieillesse. Tous ces malheurs sont occasionnés par la négligence et on remarquait les opérations jusqu'à ce qu'on en souffre. Pourquoi attendre jusqu'au dernier moment quand on peut éviter tout cela en ayant recours à temps aux soins d'un habile opérateur ?
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
9 jan—L & M.

MAISON
LUCAS & MASSON

Encoignure Royale et Conti.

MISE EN VENTE,

A partir de

LUNDI, 18 MARS,

DE

20,000 yardes BAREGE ANGLAIS, nouveauté, à 12 1/2 cts, article vendu partout ailleurs 30 c.

10 caisses BATISTE IMPRIMEE, à 30 cts, valant 50 c.

—PLUS—

Un immense lot de Confections nouvelles,

en taffetas noir, dernier genre.

Comme preuve incontestable du bon marché qu'elle offre réellement, la maison LUCAS & MASSON reprend et rembourse toute marchandise vendue qui serait trouvée meilleur marché dans tout autre maison.

18 mars—1f

U. LAROUSSINI et Co
137—Rue du Canal—137.

Plus de $200,000 de marchandises nouvelles, seront offertes à partir de lundi à un grand RABAIS

Ayant établi notre maison sur le pied du comptant, nous sommes en mesure d'offrir aux acheteurs de la ville et de la campagne, un des STOCKS les plus complets à des prix sans égaux. Nous conseillons aux acheteurs de venir examiner nos marchandises avant d'acheter ailleurs, en qu'ils y trouveront leurs intérêts. Nous énumérons ci-dessous le prix de quelques articles afin d'en donner une idée.

500 pièces jaconats nouveaux à 10 cts.
150 " de l'année dernière de 15 à
500 " do nouveaux et très fins à 12 1/2 cts,
1000 robes à disposition à $1,00
150 " " très riches à $3,00
125 pièces Foulards. articles nouveaux à 10 cts.
5 balles indiennes françaises à 15 cts
2 caisses percales, fines imprimées à 25 c.
3 " organdis, fonds grisailles et couleurs enluminées valant 40 c. à 20c.
2000 robes barège à disposition à $2,00
2 caisses Traviatas brochées riches à 20 cts la yarde
2 " barèges anglais, pour enfants à 18 3/4 cts.
1000 Robes organdie, à $1 50 la robe,
3 caisses ginghams à carreaux, à 12 1/2 cts.

BRODERIES !! BRODERIES.

1000 Cols crochet	à 10 cts
1000 " "	à 25 cts
1000 " "	à 35 cts
1000 " "	à 50 cts
500 Cols et Manches en toile imprimée	à 40 cts
COLS et MANCHES en Jaconas, broderie très fine,	à 75 cts
100 do do do	$1 10
500 COLS MOUSSELINE, brodés, avec Boutons,	75
1000 BANDES ou Festons pr jupons	15
800 " " "	25
500 " " très riches	40
Un lot de COLS et MANCHES en broderies françaises	à $1 50 et $2 00
VALANT $5 00 et $7 00.	
1000 douzaines MOUCHOIRS fil,	à 90c douz
250 " MOUCHOIRS ourlés	$1 75 la douz.
150 " " "	2 25 do

Un grand choix de Mouchoirs brodés.

1000 pièces mousselines à carreaux pour moustiquaires à 80c. la pièce.

Brin fil, blanc et écru, mousselines damassées.

Tulle, blanc rose et bleu.

750 Burnous de printemps à $3 50

Burnous barège.

2000 paires rideaux, bobinet et mousseline pour être vendus pour le compte des fabricants, "sans réserve."

Toiles d'Irlande par fil à $5 00.

Toiles à drap 12/4 à 75 c.

Nappes damassées à 75c., $1 00 et $1 25.

Serviettes damassées à $1 25 et $1 50.

Cotons blancs et écrus en toutes largeurs.

Cotons à draps blancs et écrus.

Gingas, coutils à matelas, Lowells, kerseys.

Un assortiment complet d'articles d'habitations.

Ne pouvant énumérer tout notre assortiment, nous prions les acheteurs de venir examiner par eux-mêmes.

U. LAROUSSINI & Cie.
18mars No. 137 rue du Canal

Véritables Gants
DE PEAU, DE JOUVIN, au-dessous du prix coûtant.

LE soussigné vendra ces gants, à partir d'aujourd'hui, aux prix suivants :
5 paires de Gants de dames pour $5,50.
5 paires de gants de messieurs pour $6,50.
Chaque paire est garantie véritable au Magasin de Nouveautés de GUION, Rue St Charles, No 20, 19 mars—6f à quelques portes de la rue du Canal

DEMANDE DE VENDEUR.

ON demande un bon vendeur d'objets de fantaisie en gros et en détail. Pour une personne expérimentée qui voudrait prendre les intérêts de celui qui l'emploie la place serait permanente. S'adresser, avec références, au magasin de GUION, 19 mars—3f Rue St Charles, No 20.

SUIVANT acte passé en l'étude de MM. E. G. Gottschalk et S. Magner, notaires publics, M. Antoine Lanata est mon fondé de pouvoirs, en mon absence. JOSEPH LANATA. 19 mars—4f

AVIS AU PUBLIC.

LE public est prévenu que ma femme, Rosalie Hachard, ayant quitté le domicile conjugal depuis le 12 février dernier, je ne paierai aucune dette contractée par elle en mon nom, soit, avant soit après le présent avis.
Nouvelle-Orléans, le 19 mars 1861.
19mar—4f FORTUNÉ GALLET.

UNE RÉCOMPENSE HONNÊTE

SERA DONNÉE à quiconque ramènera au No 164, rue de l'Hôpital, une JEUNE CHIENNE à rats, robe blanche, oreilles et queue rouges, qui s'est échappée de ladite rue dans la journée de samedi dernier. 19 mars—3

Demande de cuisinière.

UNE bonne cuisinière trouverait à se placer avantageusement en s'adressant au No 116 rue de l'Esplanade. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 18 mars—

CAFÉ de la Havane—15 sacs café vert prime, en débarquement de la Habana et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, 20mars No 57, entre Chartres et Vieille Levée.

Pour St-Pierre, Martinique

PARTANT samedi prochain le 23 Mars le ... brick ... J. W. Simpson, ayant tout son fret ... S'adresser à bord du navire, pointe 21 Second District, ou chez S. PLASSAN. 20mars 34 & 40, rue Vieille Levée

Pour Tampico et la colonie de Eureka

Le ... STETSON, capitaine M. O'Sprant, ayant à peu près grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu ... Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements pour cinquante passagers offre de grands avantages aux émigrants pour la colonie de Eureka. S'adresser au capitaine à bord au poste du Deuxième District, ou à GOLDENBOW & LESPARRE, 72 rue du Camp. Ou S. FERNANDEZ, 19 mars—4 125, rue de la Vieille Levée

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1861.

Avis est par le présent donné que conformément à la 20me section de l'Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvoir au gouvernement et administration de ses affaires, approuvé le 23 février 1852— Les propositions ... seront reçues, pour la vente à la ville, de bons ... à l'acte ci-dessus ... DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS jusqu'au 5 avril prochain. Les propositions devront être adressées à O. DE BUYS, Secrétaire, et endossées propositions pour la vente de Bonds.

JNO. T. MONROE, Maire. ADAM GIFFEN, Trésorier. A. DUPLESSIS, Contrôleur. L. E. FORSTALL, Président.
Comité des Finances des Aldermen.
ADOLPHE DUPRÉ, Président.
Comité des Finances des Assistants-Aldermen.
2mars—1 a lav O. DE BUYS, Secrétaire.

CHANGEMENT DE LOCAL.

J. A. CASADAVANT,
Chirurgien-Dentiste.

Est maintenant au No 107, rue Royale, en face de l'Hôtel St-Louis ... 12 mars—7f

Institution Lefoullon.

MME et Mlle LEFOULLON préviennent les familles qu'elles ont rouvert leurs classes pour les demoiselles et pour les garçons, depuis le 7 janvier dernier. ... Les conditions sont toujours les mêmes pour les classes ... 2mars—2f

Succession de Charles Paterson, décédé.

LE soussigné, curateur, donne avis aux personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre cette succession de les lui présenter dûment légalisées. Les personnes qui doivent à la dite succession, sont priées de venir payer immédiatement. JH. TROTOT. 15 mars—1m Rue Dryades, No 149, Nlle-Orléans

TOUTES les informations désirables concernant le Collège Jefferson peuvent être obtenues en s'adressant à A. D. Voisin, agent du Collège, rue Gravier, No 93. 13 mars—6f

ST. CHARLES HOTEL,
OU GRAND SOCIEDAD.
A VENDRE.
Le plus ancien Hotel de Vera Cruz, Mexique.

CET ancien Hôtel, trop bien connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'éloge, est maintenant mis en vente par son propriétaire, qui désire retourner en Europe.
Ceux qui désireraient en faire l'acquisition sont priés de traiter sur les lieux avec le propriétaire actuel, qui accordera les plus grandes facilités de paiement moyennant de bonnes garanties.
Le bail ou contrat a encore neuf ans à courir.
St-Charles Hôtel, [ou Grand Sociedad.]
mars—1m ROBIN.

Avis aux Jardiniers.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre le soussigné et dame veuve RAVIGNOT, sous la raison de RAVIGNOT & RAPP, est dissoute d'un commun accord. Le sieur Rapp continuera pour son propre compte le commerce de graines de jardinage dans l'ancienne maison, rue St-Philippe No 18. Il prie sa clientèle et le public en général de vouloir bien lui continuer sa confiance, étant à même de leur fournir des graines de premier choix, dont il vient de recevoir un assortiment complet, tant du Nord que de l'Europe.
7 mars—15f J. RAPP.

ALE ET PORTER,
De la CÉLÈBRE MARQUE de
J. & R. TENNENT, à GLASGOW,

ALE DOUBLE FORT, ALE PALE DE L'INDE et PORTER DOUBLE FONCÉ, à vendre en douane et en magasin, par M. A. DE LIZARDI & Co
8 mars—1m rue Bienville No 52.

Vaste Bureau à louer,

RUE CONTI, No 15, au premier, entre Chartres et Vieille-Levée. Ce bureau est éclairé au gaz et vient d'être peint à neuf.
S'adresser à B. ANTOGNINI & E. RICHARD, au rez-de-chaussée. 25fév—1m

SUIVANT acte passé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public, les soussignés ont, ce jour, formé une société en commandite sous la raison de FERRIER & REIMONENQ, pour les affaires de commission en général.
Nouvelle-Orléans, 4 mars 1861.
A. FERRIER, } Associés actifs.
F. REIMONENQ,
PIERRE POUTZ, associé commanditaire.
4 mars—au 6 av

SUCCESSION
L. A. GARIDEL SENIOR.

LE soussigné invite les personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession d'avoir à les présenter sous dix jours à partir de la date du présent avis.
HENRY GARIDEL, Administrateur,
9 mars—10f à la Banque de la Louisiane.

Grocerie à Vendre.
Pour cause de Départ.

LE PROPRIETAIRE de la Grocerie connue sous le nom de P. Blanchet, à l'encoignure des rues Douane et Dauphine se retirant des affaires, offre en vente cet établissement. L'acquéreur pourra s'assurer en outre le bail de la maison, pour cinq ans, ou plus.
La grocerie est bien achalandée et parfaitement approvisionnée de marchandises.
S'adresser sur les lieux. 11 mars—1 m.

COAL — CHARBON.

A SOIXANTE CENTS le baril. C'est du très bon charbon pour les familles.
A vendre par P. H. WILLARD,
Exchange Place, No 16, en face de l'ancien bureau de Poste.
7mars—15f

Changement de Local.

L. UTER,

Importateur et marchand de Glaces françaises et allemandes. Cadres de portraits, Gravures linées et mezzo-tinto, Photographies, Lithographies, Corniches de fenêtres, Embrasses pour rideaux, Glands, Cables, &c., &c.

Autrefois No 77, rue de Chartres, vient de transporter son magasin :

RUE ROYALE, No. 49,
Entre Douane et Bienville.

Il annonce respectueusement aux habitants de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un magnifique choix de glaces françaises, gravures au burin et mezzo-tinto, lithographies, &c, comprenant toutes les branches des beaux arts des meilleures maisons de France et d'Allemagne. Ses relations avec les meilleures fabriques du Nord et de l'Europe et avec les maisons les plus renommées lui mettent à même d'avoir toujours en magasin un assortiment complet de glaces unies et ornées, des meilleures gravures et lithographies, embrassant une variété de sujets que n'égale celle d'aucune autre maison du même commerce.
11 mars—1 m

Chaudières anglaises à sucre
DES MANUFACTURES DE
B. & J. RANKIN,
A LIVERPOOL.

CHAUDIERES A SUCRE, en fer battu et fondu et de toutes dimensions, constamment en magasin et à vendre par
M. A. DE LIZARDI & Co.
mars—1m rue Bienville, No 52

CAPSULES—4 caisses F 1 et G. D. ... à vendre par ...

BON MARCHE
extraordinaire.

SOIERIES DE PRINTEMPS.

A partir de lundi 18 courant.

Nous offrons toutes nos SOIERIES de LYON, nouveautés de Printemps, en couleurs claires et demi teintes,

A

Une piastre la yarde.

L'assortiment se compose d'environ

10,000 mètres,

de jolis Taffetas valant

$1,50 et $2,00 la yarde.

Nous ouvrons également :

2 caisses Barège, Grenadine brodée, Laine et Soie fonds noirs et couleurs,

—A—

25 cts. la yarde.

J. LEVOIS & CO.

Enc. CANAL ET BOURBON.

18 mars—6t.

Bureau de la Presse à coton de la Levée.

LE 7 du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende qui sera payé aux actionnaires à partir de lundi, 18 du courant.
14mars—12 J. V. CHAERY, secrétaire

AVIS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 14 mars 1861.

Le public est prévenu de ne pas négocier les Notes suivantes de cette Banque, lesquelles ont été payées et sont conséquemment nulles. Quelques-unes de ces billets ont été enlevés des caveaux de la Banque par Toulouse, et les voleurs pourraient essayer de les vendre : Post Notes dates du 1er février ou du 1er ... années 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846 portant la lettre A ou B ou C, payables à 3, 4 et 5 ans pour $100, $50 ou $1000 chacun, signées par E. J. Forstall, V. Patin ou W. C. C. Claiborne, comme Président et J. B. Perrault, Caissier.
14mars—12f—19 E. ROUSSEAU, Caissier.

A LOUER.

QUATRE TERRAINS adjacents et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Lafayette.
S'adresser à F. ROCHEREAU & C., 12 mars—1m 3p s. 26 et 28 rue St-Louis.

SUCRE de la Havane—20 caisses sucre blanc, sucre jaune et sucre brut de la Havane, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 19mars Rue des Magasins, No 64

SUCRE de la Havane 40 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du steamship Havana, et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 19mars Rue des Magasins, No 64

Pharmacie à vendre.

Une belle pharmacie située à Matamoros Mexique. Cet établissement possède une bonne clientèle et occupe la meilleure position de la ville. Le stock vaut de dix à douze mille piastres. Le propriétaire actuel, y ayant fait sa fortune, désire se retirer des affaires. Les conditions seront libérales. Pour de plus amples renseignements s'adresser à la Nouvelle Orléans à F. Clavel, droguiste, encoignure Remparts et St Philippe, ou au propriétaire. M. Carlos Brayda, à Matamoros, Mexique. 15 mars—1m

Dissolution de Société.

LA société en commandite qui a existé jusqu'ici entre les soussignés, sous la raison de G. W. DUNBAR & CO est dissoute, aujourd'hui d'un commun accord et G. W. DUNBAR est seul autorisé à liquider les affaires de l'ancienne maison.

G. W. DUNBAR, } associés actifs.
G. VOORHIES,
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1861.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société en commandite et continueront le commerce en gros de bottes et de souliers, sous la raison G. W. DUNBAR, dans la rue des Magasins, No 5.
G. W. DUNBAR, associé actif.
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire.
Nouvelle-Orléans, 28 février 1861.

Dissolution de Société.

La société qui a existé jusqu'ici entre les soussignés sous la raison ROUSSET & GENIN, a été dissoute, aujourd'hui d'un commun accord. Les successeurs de ladite société, ROUSSET & VOORHIES, sont chargés de la liquidation des affaires de la maison.
A. ROUSSET,
CHAS A. GENIN, } associés actifs.
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire.
Nouvelle-Orléans, 21 février 1861.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société en commandite, sous la raison ROUSSET & VOORHIES, et continueront le commerce de quincaillerie et d'articles de fantaisie de l'ancienne maison ROUSSET & GENIN, à l'ancien local, rue du Canal, No 83.
A. ROUSSET, } associés actifs.
G. VOORHIES,
CYPRIEN DUPRÉ, associé commanditaire.
Nlle-Orléans, 28 février 1861. 1er mars—1m

FOULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.
1er janv—3m

Demande.

ON demande, pour aider les Zouaves dans leurs représentations, 25 HOMMES accoutumés à se servir d'armes à feu. Ceux pour eux une bonne occasion d'apprendre à faire l'exercice comme les Zouaves et leur manière de se battre. S'adresser au Nouveau Salle, à l'Académie de Musique, lundi, mardi et mercredi, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Demande de cuisinier.

ON désire acheter de suite un bon cuisinier créole, bien recommandé.
S'adresser à B. Toledano, rue de l'Union, No 12.
15 fév—

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
fév—1m

NOMINATIONS
Du Jefferson Davis Association.

DAVIS TICKET.

T. O. HUNT—1ère Cour de District.
G. W. HELME—2me Cour de District.
M. A. FOUTE—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
R. K. HOWEL—R. K. HOWEL.
L'homme juste à la place qui lui convient.
L'homme et non le parti.

TICKET LOUISIANAIS.

Candidats à la Magistrature.

1re Cour de District—T. O. HUNT, ... parfaitement ... recommandent à tous les votants de la paroisse d'Orléans.]
2me Cour de District—J. BERMUDEZ Sr.
3me Cour de District—CHS LEAUMONT.
4me Cour de District—M. REYNOLDS.
5me Cour de District—A. SAUCIER.
6me Cour de District—CHS D. DREUX. 20mar

ELECTION DES JUGES.

1er lundi du mois d'Avril.

TICKET DES CITOYENS.

T. WHARTON COLLENS—1ère Cour de District.
J. H. KENNEDY—2me Cour de District.
LOUIS DUVIGNEAUD—3me Cour de District.
J. W. PRICE—4me Cour de District.
H. D. OGDEN—5me Cour de District.
B. S. TAPPAN—6me Cour de District.
Ce ticket sera voté sans distinction de parti par tous ceux qui désirent avoir des juges capables, impartiaux et indépendants.

JUGES DE DISTRICT.

Première Cour—T. G. HUNT.
Deuxième Cour—P. H. MORGAN.
Troisième Cour—GUY DUPLANTIER.
Quatrième Cour—J. W. PRICE.
Cinquième Cour—H. D. OGDEN.
Sixième Cour—D. AUGUSTIN.

Election Judiciaire.

Nous sommes priés d'annoncer Hon. T. G. HUNT comme candidat à sa place de JUGE DE LA 1re COUR DE DISTRICT qu'il occupe en ce moment.
11 mars

R. K. HOWELL.

Juge de la Sixième Cour de District de la Nlle Orléans, est candidat à la même place.

CHARLES A. TAYLOR,

Sera ... comme candidat à la place de Juge de la Sixième Cour de District par
Un grand nombre de Citoyens.

JUGE DE LA TROISIÈME COUR DE DISTRICT.

Les amis de M. L. F. SIMONDS ... Juge de District de la Troisième Cour de District.

Le juge VICTOR BURTHE est candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District de la Louisiane, composée des paroisses Plaquemines St. Bernard et Jefferson.

Avis d'élection.

PAR suite de la proclamation de Son Excellence Thomas O. Moore, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 21 de février ..., les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans sont par le présent notifiés qu'une ELECTION aura lieu le LUNDI premier jour d'AVRIL 1861, de six ... des différentes Cours de District dans ladite Paroisse d'Orléans, comme suit, savoir :
Un juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans.
Un juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans.
Un juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans.
Un juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans.
Un juge de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans.
Un juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour la Paroisse d'Orléans.
Les polls seront ouverts dans chaque arrondissement d'élection depuis 7 heures A. M. jusqu'à ... heures P. M. ... commissaires ... compétente.
L'élection devra être conduite ...
Bureau du Shérif paroisse d'Orléans, le 7 de mars 1861.
3 mars—au 1er av E. T. PARKER, Shérif.

L'Examen des Ecoles Publiques du Troisième District commencera le ... mois ... dans l'ordre suivant, savoir :
MERCREDI, 27 de mars 1861, "Third ... High School" encoignure des rues Champs-Elysées et Craps.
MERCREDI, 3 d'avril 1861, "... School" rue Mandeville entre les rues Bons-Enfants et Amour.
VENDREDI, 5 d'avril 1861, "Washington Boys' School," rue Louisa entre les rues Moreau et Levée.
LUNDI, 8 d'avril 1861, "Milneburg School" aux Pontchartrain.
MARDI, 9 d'avril 1861, "Hancock School" aux Carrières.
MERCREDI, 10 d'avril 1861, "Le Breton Boys School" Chemin du Bayou.
JEUDI, 11 d'avril 1861, "Le Breton Girls School" Chemin du Bayou.
LUNDI, 15 d'avril 1861, "Seventh Ward School," encoignure des rues Française et Moreau.
MERCREDI, 17 d'avril 1861, "Washington Girls School" encoignure des rues ...
MERCREDI ... d'avril 1861, "Boys' High School" rue Bagatelle entre les rues Bons-Enfants et Moreau.
LUNDI, 22 d'avril 1861, Marigny School" rue ...
VENDREDI, 26 d'avril 1861, "Fillmore School," rue Bagatelle entre les rues Bons Enfants et Moreau.
Nouvelle-Orléans, 6 de mars 1861
7mars—12 LE LOMBARD, Surintendant.

Huile de Charbon et Entrepot DE LAMPES,

RUE DE CHARTRES, No 6.

20,000 gallons d'huiles Kerosine, Parafine et de Charbon

... grandeur et des meilleures fabriques ...

L'assortiment le plus grand et le plus complet de

LAMPES
A Huile de Charbon.

On n'en saurait trouver de semblable DANS LES ETATS CONFÉDÉRÉS DE L'AMÉRIQUE.

A meilleur marché

que dans aucune autre maison de la ville.

Dans la rue de Chartres, No 6.

SEULE AGENCE DE L'INCOMPARABLE

HUILE
A CHARBON DE HALE,

...

Huile de la Compagnie de Charbon Magnolia.

H. C. COFFEY
Successeur d'ARTEMON HILL.

N. B. ...

Bureau de la Compagnie des Chemins de fer de la ville de la Nouvelle Orléans,
Rue Royale, No 1, 12 mars 1861

D...

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands

...

Fabrique de l'Eglise St Louis de la Nlle-Orléans.

AVIS D'ÉLECTION.

LES ... ANT. DE ... Secrétaire

NEW-YORK PARAFFINE CANDLE CO. ... PATENT.

BOUGIES DE PARAFFINE
Extraites de charbon de terre

COMME ... BERNARD TURPIN ...

Le ... JOHN ... ROBIN ... 19 mars—1m

AVIS.

NOUS avons ... MARTIN, COBB & C. ...

CHANGE A VUE sur MM Rotschild ... à Paris, ... à St-François ... MM Davidson & Mayo par THOS H. FARISH 19 mars—6 27 rue Bienville

Avis.

LE Dr CHASTANT ... Canal et ...
Heures de consultations, de 1 h. à 3 h. P. M.

ERNEST TURPIN.
Confiseur en gros et en détail,
Rue Vieille Levée, No 93,
Nouvelle-Orléans

FABRICANT ...

MAISON DE SANTE
Et Traitement d'après les nouvelles Méthodes de Paris.

LE Dr PRAX ...
... 2 fév—

Louisiana Academy,
Rue Hôpital, No 79,
Entre Royale et Bourbon

CETTE ... M. A. FERRIER, ... l'Université de la Louisiane ... 5 mars

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise.
Rue du Passage de la Bourse, St Louis,

A L'HONNEUR ... d'ouvrir son Restaurant ...

TABLE D'HOTE

A toute heure, ...
Un potage, ...
Poisson, ...
Entrées, ...
Desserts assortis ...
Pension à vingt piastres par mois, service permanent de 7 heures du matin à 9 h du soir.
21 janv—1 an

Aux consommateurs de Gaz
Compagnie du Gaz de la N. Orléans,

A PARTIR ... S. J. TISDALE, Trésorier
12 janv

AU PUBLIC,

LE Dr HUNTER,
DE NEW-YORK.

Médecin pour les maux de gorge, les affections des poumons et du cœur

LE Dr HUNTER ...
Bureau, rue du Canal No 156,
Heures de consultations, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi tous les jours. 16 mars—6t

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique, en Douane et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille 19mars Levée 46, entre Douane et Bienville.

BOUCHONS—40 balles de bouchons, reçues par la barque ... William et Ann, comprenant un assortiment complet de toutes les grosseurs et qualités, à vendre en Douane ou en magasin par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille 19mars Levée 46, entre Douane et Bienville.

Cigares de la Havane.

UN grand assortiment complet de cigares de la Havane, comprenant Londres, Regalia de Londres, Regalia Britanica, demi Regalia, Regalia moyenne, Regalia, ... Conchas, Comerciantes, Millars et un grand nombre d'autres, des marques Intimidad, Cabañas, Ritte, Gordon, Washington, ... del Bejucal, Cervantes, ... Banderas de Carmila, American Flag, &c. &c., en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.